

# BULLETIN D'ADHÉSION

ANNÉE 2021  renouvellement

Nom : M ..... Mme .....  
Prénom : M ..... Mme .....  
Société ..... Autre .....  
Tél ..... Portable .....  
Email .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville..... Pays.....

**Déclare adhérer à l'association  
les nouveaux mécènes de Courbet**

**Je verse la cotisation annuelle pour une adhésion**

## MEMBRE ADHÉRENT

simple ..... 50 euros  couple ..... 75 euros  
 société ..... 150 euros  autre ..... 150 euros

## MEMBRE DONATEUR

simple..... 200 euros  couple ..... 300 euros  
 société..... 300 euros  autre ..... 300 euros

**MEMBRE BIENFAITEUR \***

Fait à ..... Le .....

Paiement :  Chèque  Virement **Signature**

Chèque libellé à l'ordre de "Les nouveaux mécènes de Courbet"  
ou virement à : IBAN FR76 1080 7000 0272 3219 4432 335  
Le chèque est à adresser accompagné du bulletin d'adhésion à :

**Les nouveaux mécènes de Courbet**  
**Secrétariat : 15, Rue de l'Église St Pierre 25 870 LES AUXONS**  
[rolande.bouvot@wanadoo.fr](mailto:rolande.bouvot@wanadoo.fr)

Le mécénat présente une fiscalité avantageuse. Les versements réalisés par les particuliers et les entreprises ouvrent droit à des déductions fiscales égales pour les premiers à 66%, pour les seconds à 60 %, dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires pour les entreprises, dans le cadre des dispositions de la loi du 1er août 2003. Au plan pratique, il offre durant une année divers avantages dont l'accès gratuit au musée.

\* Membres bienfaiteurs : personnes qui consentent en complément de la cotisation annuelle une donation d'œuvres de Gustave Courbet ou un don minimal de 1000 euros pendant 5 années consécutives ou un don ponctuel d'au moins 10 000 euros.